

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 10 janvier 2017 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin

Sont absents :

Guy Lapointe, conseiller
Robert Leclerc, conseiller

Secrétaire :

Cynthia Bossé, directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Approbation de la facture numéro 191914 de la firme Avizo Experts-Conseils inc.;

001-01-2017

- 10.2 Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec – Aires publiques municipales;
- 10.3 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Renouvellement d'adhésion;
- 10.4 Octroi de contrat pour effectuer les analyses de laboratoire de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2017.

Adoptée

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 6 décembre 2016, de la séance relative au budget 2017 du 13 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 à 19h30

002-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 décembre 2016, de la séance relative au budget 2016 du 13 décembre 2016 à 19h et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 à 19h30.

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 1. Rapport final de la firme Les Services exp inc. – Secteur rue du Notaire et de la Promenade;
- 2. Procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 21 décembre 2016.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

003-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2016 au montant de 81 249,64 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 48 297,74 \$.

Adoptée

3.2 Paiement du décompte progressif numéro deux à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro deux présenté par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj inc. dûment mandatée par la résolution 013-01-2016 afin d'effectuer la surveillance pour les travaux de pavage du rang Saint-Édouard;

004-01-2017

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro deux s'établit à 23 697,36 \$, incluant les taxes et une retenue de 5%;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro deux, et ce, pour une somme 23 697,36 \$ à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc.;

QUE pour pouvoir au paiement soit utilisé le surplus affecté infrastructure routière 03 51000 300 (budget 2016);

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro deux.

Adoptée

3.3 Paiement du décompte progressif numéro cinq à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro cinq présenté par monsieur Marc-André Boivin, ingénieur de la firme Avizo experts-conseils dûment mandatée par la résolution 349-11-2015 afin d'effectuer la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de réfection des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro cinq s'établit à 72 831,08 \$ incluant les taxes, une retenue de 5% et une retenue spéciale de 16 000 \$;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro cinq, datée du 10 janvier 2017, présentée par monsieur Marc-André Boivin;

005-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le paiement du décompte numéro cinq soit conditionnel à la signature des documents du décompte numéro cinq par l'entrepreneur, et ce, pour une somme 72 831,08 \$, incluant les taxes, à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.;

QUE pour pouvoir au paiement de cette somme soit utilisé l'emprunt temporaire contracté à cette fin;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro cinq.

Adoptée

3.4 Appel d'offres pour l'émission de billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-223

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 2011-221 est entré en vigueur le 6 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission par billet, datée du 10 janvier 2017, au montant de 300 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre comme suit :

Soumissionnaires	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	2,52945%
Banque Royale du Canada	2,54000%
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire	2,9000%

006-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt en date du 18 janvier 2017 au montant de 300 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-223. Ce billet est émis au prix de 98,44300 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

11 900 \$	1,50000 %	18 janvier 2018
12 300 \$	1,60000 %	18 janvier 2019
12 500 \$	1,85000 %	18 janvier 2020
12 800 \$	2,05000 %	18 janvier 2021
251 100 \$	2,20000 %	18 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée

3.5 Paiement du décompte numéro trois à l'entreprise Lambert & Grenier inc.

CONSIDÉRANT LE décompte numéro trois présenté par monsieur Timothée Lescop, ingénieur de la firme CIMA +, concernant la construction d'une passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Duncan à l'embouchure de la rivière noire;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte numéro trois s'établit à 7 570,87\$, incluant les taxes et une retenue de 5%;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte numéro trois présentée par monsieur Timothée Lescop;

007-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE, lorsque l'ingénieur et l'entrepreneur auront signé le décompte numéro trois, le paiement du décompte numéro trois sera autorisé, et ce, pour une somme 7 570,87\$, incluant les taxes applicables et une retenue de 5%, à l'entreprise Lambert & Grenier inc.;

QUE pour pourvoir au paiement de cette somme soit utilisé le fonds de roulement

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte numéro trois.

Adoptée

4. Administration

4.1 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Renouvellement de la cotisation annuelle

008-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, pour l'année 2017 et de défrayer à l'ADMQ le montant pour la cotisation annuelle et l'assurance.

Adoptée

4.2 Affectation du surplus de l'exercice financier 2016

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.3 Publication du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire d'Upton

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le budget 2017 et

le programme triennal d'immobilisations doivent être distribués gratuitement à chaque adresse civique;

CONSIDÉRANT QU'ils peuvent être publiés dans le journal municipal;

009-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la publication du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations dans le journal « Le Bavard », lequel est diffusé sur le territoire d'Upton.

Adoptée

4.4 Adoption du budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton

010-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit accepté le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton. La contribution municipale est de 4 095 \$.

Adoptée

4.5 Demande de la Société de généalogie de Québec - Armoiries de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 391-12-2015 concernant la demande du comité héraldique pour la diffusion des armoiries de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA lettre reçue de madame Hélène Lachance, membre du Comité héraldique de la Société de généalogie de Québec, afin d'obtenir l'accord de la Municipalité pour permettre à la Société de généalogie de Québec d'inscrire les armoiries dans l'Armorial du Québec, le tout accompagné des renseignements qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal ne souhaite pas donner accès aux armoiries de la Municipalité;

011-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit abrogée la résolution numéro 391-12-2015;

QUE soit refusée la demande du Comité héraldique de la Société de généalogie de Québec.

Adoptée

4.6 Modification du règlement d'emprunt numéro 2011-223

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement d'emprunt numéro 2011-223 et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billet un montant total de 300 600 \$;

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
Règlement numéro 2011-223 décrétant un emprunt et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des lilas et du 5 ^{ième} rang	300 600 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

012-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Yves Croteau, et la directrice générale et la secrétaire-trésorière, madame Cynthia Bossé;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

11 900 \$	18 janvier 2018
12 300 \$	18 janvier 2019
12 500 \$	18 janvier 2020
12 800 \$	18 janvier 2021
13 100 \$	À payer en 2022
238 000 \$	18 janvier 2022

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Upton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2011-223, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

- 4.7 Adoption du règlement numéro 2007-174-07 modifiant le règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour accorder une délégation de compétences à la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 6 décembre 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

014-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

- 4.8 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement créant une réserve financière pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2016

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2016 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

6. Transport routier

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2017

015-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de janvier 2017, un budget de 5 380 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Demande de permis d'intervention pour des travaux dans l'emprise des routes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

016-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal d'Upton demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00 \$);

QUE la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou de permission de voirie à chaque fois que

des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandé;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, et monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentants autorisés de la Municipalité d'Upton.

Adoptée

6.3 Approbation des factures numéro 343223 et numéro 350340 de la firme Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 015-01-2016 attribuant à la firme Les Services exp inc. le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour une étude géotechnique et le contrôle qualitatif au chantier dans le projet de remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 343223 de la firme Les Services exp inc. pour le contrôle qualitatif, datée du 21 octobre 2016, au montant total de 15 179 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 350340 pour le rapport final, datée du 8 décembre 2016, au montant de 1 034,78 \$, incluant les taxes applicables;

017-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE l'approbation des factures soit conditionnelle à la fourniture des pièces justificatives et à la recommandation de paiement de l'ingénieur de la firme Avizo experts-conseil inc.;

QUE soit approuvée la facture numéro 343223 de la firme Les Services exp inc. au montant de 15 179 \$, incluant les taxes applicables;

QUE soit approuvée la facture numéro 350340 de la firme Les Services exp inc. au montant de 1 034,78 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

6.4 Approbation de la facture numéro 348098 de la firme Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 102-04-2016 attribuant à la firme Les Services exp inc. le contrat pour les services

professionnels d'ingénierie pour le contrôle qualitatif au chantier dans le projet de pavage du rang Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 348098 de la firme Les Services exp inc. pour le contrôle qualitatif, datée du 24 novembre 2016, au montant total de 2 989,35 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, recommande le paiement;

018-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la facture de la firme Les Services exp inc. au montant de 2 989,35 \$, incluant les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de cette somme soit utilisé l'emprunt temporaire.

Adoptée

6.5 Programme Fonds Chantiers Canada-Québec 2010-2015, sous-volet 1.1 — Approbation de l'addenda numéro 1 au protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une modification du protocole d'entente Fonds Chantier Canada-Québec afin d'y inclure le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Brasseur;

CONSIDÉRANT QUE la requête de la Municipalité a été acceptée et que le MAMOT a préparé l'addenda numéro 1 au protocole à cet effet;

019-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Yves Croteau, maire, à signer l'addenda numéro 1 du Protocole d'entente - Fonds Chantier Canada-Québec afin d'y inclure le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Brasseur.

Adoptée

6.6 Approbation de la facture numéro 352247 de la firme Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 340-10-2016 attribuant à la firme Les Services exp inc. le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le contrôle qualité au chantier et la surveillance des travaux de pavage – Secteur des rues du Notaire et de la Promenade;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 352247 de la firme Les Services exp inc. pour le contrôle qualitatif, datée du 19 décembre 2016, au montant total de 11 261,80 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LE rapport final de surveillance des travaux de pavage et contrôle qualitatif au chantier du secteur des rues du Notaire et de la Promenade réalisé par monsieur Elias Kassab, ingénieur, en date du 2 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, recommande le paiement;

020-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la facture de la firme Les Services exp inc. au montant de 11 261,80 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette somme soit prise au compte du grand livre 02 320 00 411 comme prévu au budget de l'exercice courant.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Approbation de la facture numéro 191397 de la firme Avizo Experts-Conseils inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme Avizo Experts-Conseils inc. le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 191397 de la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour des services supplémentaires avec résidence, datée du 27 octobre 2016, au montant total de 7 997,66 \$, incluant les taxes applicables;

021-01-2017

CONSIDÉRANT QU'il apparait que cette facture supplémentaire ne peut être motivée ni justifiée en vertu du contrat qui lie la firme et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune pièce justificative avec cette facture ni n'a donné son approbation au préalable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser le paiement de la facture de la firme Avizo Experts-Conseils inc.

Adoptée

7.2 Demande de participation au programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR 2.0 »

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu’il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE l’édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! » a connu un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT QUE l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l’intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l’objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

CONSIDÉRANT QU’une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE l’appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire et qu’il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT QUE d’autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d’éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l’incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 »;

CONSIDÉRANT QUE l’AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 » et qu’il doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

022-01-2017

CONSIDÉRANT QUE le programme sera relancé en 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 », jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés sur son territoire, ce qui équivaut à une enveloppe de 1 500 \$.

Adoptée

7.3 Paiement du décompte progressif numéro deux à l'entreprise
SCADALLIANCE CORPORATION

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro deux présenté par madame Caroline Martin, gestionnaire de projets de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau, concernant la fourniture et l'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement de débordements pour les ouvrages de surverses;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé à 100% du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro deux s'établit à 14 316 \$, excluant les taxes applicables et une retenue de 20%;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro deux, datée du 5 janvier 2017, présentée par madame Caroline Martin;

023-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro deux, et ce, pour une somme 14 316 \$, excluant les taxes applicables, à l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION;

QUE soit réclamé le montant au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro deux.

Adoptée

7.4 Approbation des factures numéro IN161213 et numéro IN161214 de l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 201-06-2016 attribuant le mandat à madame Cynthia Bossé afin d'acquérir l'équipement nécessaire pour compléter le bordereau de l'appel d'offres numéro 2016-003 pour la fourniture et l'installation d'équipements de mesure et d'enregistrement de débordements pour les ouvrages de surverses;

CONSIDÉRANT LA facture numéro IN161213 de l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION pour les abonnements cellulaires et la fourniture et l'activation de carte SIM, datée du 19 décembre 2016, au montant total de 851,97 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA facture numéro IN161214 pour la fourniture et l'installation du logiciel central de suivi, datée du 21 décembre 2016, au montant de 4 311,56 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, recommande le paiement;

024-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la facture numéro IN161213 de l'entreprise SCADALLIANCE CORPORATION au montant total de 851,97 \$, incluant les taxes applicables;

QUE soit approuvée la facture IN161214 au montant de 4 311,56 \$, incluant les taxes applicables;

QUE soit affectée au paiement des factures la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée

8. Loisirs et culture

8.1 Appui au projet de guide pour le Parc nature de la région d'Acton de la Corporation de développement de la rivière Noire dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) a comme mission, entre autres, la sensibilisation et la responsabilisation de la population à la protection de l'environnement aquatique et forestier;

CONSIDÉRANT QUE La CDRN a produit différents rapports démontrant l'importance de la mise en valeur du Parc nature de la région d'Acton ainsi que tout le potentiel qu'il offre pour la communauté de la région d'Acton, et ce, pour ses générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé au conseil propose d'offrir un guide pour le Parc nature de la région d'Acton afin de sensibiliser les visiteurs à la réalité environnementale du milieu et à sa protection;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bonifiera l'offre touristique de la région tout en améliorant la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN souhaite recevoir un appui de la Municipalité ainsi qu'une aide financière d'un montant de 220 \$ afin d'offrir des conditions de travail de qualité à un stagiaire d'un niveau de compétence accru;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN souhaite de plus recevoir un montant afin de couvrir une partie des frais d'administration d'une somme de 1 317 \$;

025-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité appuie le projet présenté par la Corporation de développement de la rivière Noire dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017;

QUE soit acceptée la demande d'appui financier au montant de 220 \$ ainsi qu'un montant de 780 \$ pour couvrir une partie des frais d'administration.

Adoptée

8.2 Projet de réfection du terrain de balle par le Regroupement Récréatif d'Upton

CONSIDÉRANT LE projet de réfection du terrain de balle, dont le Regroupement Récréatif d'Upton (RRU) est l'investigateur pour une valeur de 94 000\$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le RRU recevra une aide financière au montant de 47 000 \$ du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) afin de permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT LA participation financière de la Municipalité d'une somme de 37 000 \$;

CONSIDÉRANT LA participation financière du RRU totalisant 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les factures reçues depuis le mois de décembre totalisent un montant de 45 001,22 \$ et que le gouvernement fédéral émettra le paiement numéro 2 au montant de 21 035,31 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer un deuxième versement de 21 035,31 \$;

026-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit remis un montant de 21 035,31 \$ au Regroupement Récréatif d'Upton;

QUE cette somme soit prise au compte du grand livre 03 310 00 703 comme prévu au budget de l'exercice courant.

Adoptée

8.3 Budget pour l'activité familiale Plaisirs d'Hiver

CONSIDÉRANT QUE l'activité familiale Plaisirs d'Hiver tiendra sa 2^e édition le 28 janvier prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu une dépense de 400 \$, plus les taxes applicables, au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Payette, coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire, demande un budget de 400 \$, plus les taxes applicables;

027-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder un budget de 400 \$, plus les taxes applicables, pour publiciser l'événement.

Adoptée

8.4 Budget pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, pour allouer un budget de 4 650 \$, pour la publicité des spectacles en plein air;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 650 \$ a été prévu au budget 2017;

028-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.5 Approbation des dates pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LA recommandation du Regroupement Récréatif d'Upton à l'effet que les spectacles en plein air aient lieu les mercredis:

- 5 juillet à 19h00;
- 12 juillet à 19h00;
- 19 juillet à 19h00;

029-01-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver les dates pour les spectacles en plein air.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2016

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2016 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Dépôt des rapports annuels 2016 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et les permis émis

Le maire, monsieur Yves Croteau, dépose les rapports annuels concernant le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que celui pour les permis émis pour l'année 2016 et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

9.3 Autorisation de signature d'une servitude de passage et d'entretien pour la conduite de drainage du terrain des loisirs sur le lot 4 896 580

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé la demande de la Municipalité d'Upton aux fins d'utilisation non agricole d'une superficie de 810 mètres carrés du lot 4 846 500 du cadastre du Québec, propriété de Huiles Champy inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite une servitude dans le but d'assurer la pérennité de ses ouvrages et de favoriser la cohabitation harmonieuse avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE Huiles Champy inc. désire convenir d'une servitude dans le but de protéger son patrimoine agricole et favoriser une cohabitation harmonieuse avec le milieu municipal;

CONSIDÉRANT LE document « Description du projet faisant l'objet de la demande détails supplémentaire », fournit à la

CPTAQ, indiquant les intentions des parties pour une servitude;

CONSIDÉRANT QUE Huiles Champy inc. s'engage à consentir à la Municipalité une servitude réelle et perpétuelle de passage sur le lot 4 846 500 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la servitude est d'une largeur de six (6) mètres et d'une longueur approximative de 135 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude doit faire l'objet d'un acte notarié afin d'en assurer la publicité;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 348-11-2015 autorisant la directrice générale à retenir un arpenteur-géomètre pour la description technique ainsi qu'un notaire pour la servitude;

030-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit rédigée une servitude en tenant compte du document « Description du projet faisant l'objet de la demande détails supplémentaire »;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à mandater un arpenteur-géomètre pour la rédaction de la description technique;

QUE les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de la Municipalité;

QUE monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude.

Adoptée

- 9.4 Demande de citoyens à l'effet que la Municipalité prenne en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Reporté à la prochaine assemblée pour fin d'analyse.

- 9.5 Règlement 2009-196-03 modifiant à nouveau le règlement 2009-196 établissant un programme de revitalisation

ATTENDU les articles 85.2 et 85.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19) établissant les conditions permettant à une municipalité locale d'adopter, par règlement, un programme de revitalisation;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2009-196 intitulé « Règlement établissant un Programme de

revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » afin d'abroger les dispositions applicables aux promoteurs;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil municipal du 13 décembre 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

031-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

10. Divers

10.1 Approbation de la facture numéro 191914 de la firme Avizo Experts-Conseils inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme Avizo Experts-Conseils inc. le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 191914 de la firme Avizo Experts-Conseils inc. pour des services durant la construction, datée du 30 novembre 2016, au montant total de 1 264,73 \$, incluant les taxes applicables;

032-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme Avizo Experts-Conseils inc. au montant de 1 264,73 \$, incluant les taxes applicables.

Adoptée

10.2 Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec – Aires publiques municipales

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 080-03-2016 autorisant madame Cynthia Bossé, directrice générale, à transmettre une demande de subvention dans le cadre du programme de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales pour l'achat de cinq (5) poubelles jumelées (recyclage et ordure);

CONSIDÉRANT QUE la subvention sera remise au printemps 2017;

033-01-2017

CONSIDÉRANT LA facture reçue de l'entreprise NI CORPORATION pour l'achat de cinq (5) poubelles au montant de 5 406,70 \$, incluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la facture de l'entreprise NI CORPORATION au montant de 5 406,70 \$, incluant les taxes applicables;

QUE soit autorisée madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire à effectuer la réclamation concernant la fabrication des ilots de récupération relatifs à la Table de récupération hors foyer 2016.

Adoptée

10.3. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme « CHANGEZ D'AIR! »;

CONSIDÉRANT L'opportunité de faire équipe avec un organisme expérimenté dans la mise en place de solutions pour un avenir plus vert et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion à l'AQLPA est au montant de 100 \$;

034-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, et ce, au coût de 100 \$.

Adoptée

10.4. Octroi de contrat pour effectuer les analyses de laboratoire de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Martin, gestionnaire de projets de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau a demandé des soumissions pour effectuer les analyses de laboratoire de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à trois (3) entreprises, mais seulement deux (2) ont répondu;

CONSIDÉRANT LES résultats ci-dessous:

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Laboratoires Environex	11 145 \$
Biovet	11 738 \$
Agat Laboratoires	N/A

CONSIDÉRANT LA recommandation favorable de madame Caroline Martin d'accepter dans le cadre des analyses d'eau, la soumission la plus basse soit celle de l'entreprise Laboratoires Environex au montant de 11 145 \$, plus les taxes applicables;

035-01-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laboratoires Environex, pour effectuer les analyses de laboratoire de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2017, pour un coût total de 11 145 \$, avant les taxes applicables;

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer tous les documents afférents.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de quarante-huit (48) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

036-01-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de décembre 2016.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 par le maire.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.